

Problème de vocabulaire

Par **Geraldine**, le **04/11/2005** à **20:07**

Bonsoir à tous,

en relisant mon cours de droit civil, je n'ai pas bien saisi une chose. quelle est la différence entre la [b:zpn1nh7o]preuve testimoniale[/b:zpn1nh7o] et la [b:zpn1nh7o]preuve par commune renommée[/b:zpn1nh7o]. J'ai regardé dans mon lexique juridique mais je n'ai rien trouvé.

Merci par avance. Bon we

Par **bob**, le **04/11/2005** à **22:32**

la preuve testimoniale : le témoignage est une déclaration faite sous serment par une personne sur des faits dont elle a eu personnellement connaissance.

la commune renommée : elle consiste pour une personne à rapporter non ce qu'elle a personnellement vu ou entendu mais des rumeurs qui circulent et dont on ne connaît souvent pas l'origine . en fait c'est plutôt les "on-dit"

pour les différents modes de preuves

[http://fr.jurispedia.org/index.php/L'ad ... preuve_\(fr\)](http://fr.jurispedia.org/index.php/L'ad..._preuve_(fr))

voilà

Par **Geraldine**, le **05/11/2005** à **15:53**

Merci pour ta réponse.

Bon week end